



# délibération

## du conseil municipal

### N°17

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Pages :** **Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Pièce jointe :**

**Présents :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Mode de désignation des membres des commissions municipales et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs**



**Rapporteur :** Bertrand Spindler

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Préalablement à la désignation des membres des commissions et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs, il est proposé à l'assemblée de procéder pour chaque désignation par un vote à main levée.

Considérant la nécessité d'assurer l'efficacité du fonctionnement municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité avec 6 abstentions (Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

De procéder à la désignation des membres des commissions et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs par un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



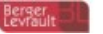


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL18-DE



# délibération du conseil municipal

## N°18

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le :**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Création des commissions municipales



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L 2121-22 du Code Général des collectivités territoriales indique que le Conseil Municipal peut former des commissions spécialisées, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration soit par l'un de ses membres. Il s'agit donc d'organes de réflexions et de propositions. Dans les communes de plus de mille habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Je vous propose donc de constituer ces commissions et de procéder à l'élection de leurs membres.

Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission. Lors de sa première réunion, chaque commission élit un ou une vice-présidente, chargée de la réunir régulièrement, et d'animer ses travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création de 5 commissions :

- 1-Ressources : 10 membres
- 2- Éducation, jeunesse et sport : 10 membres
- 3-Culture, animations et vie associative : 10 membres
- 4-Travaux et tranquillité publique : 10 membres
- 5-Ville durable : 10 membres

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix, 6 contre (Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De créer les 5 commissions municipales précitées.

-D'autoriser Monsieur le maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



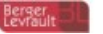


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL19-DE



# délibération

## du conseil municipal

### N°19

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le :**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Désignation des membres de la commission municipale Ressources



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Ressources composée de 10 membres. Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Commission Ressources :

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Elizabeth Debeunne
2. Monsieur Remy Dendievel
3. Madame Marie-Claude Blin
4. Monsieur Michel Chapuis
5. Monsieur Robin Guillaud
6. Madame Vanessa Lequet
7. Madame Isabelle Miroglio
8. Monsieur Matthew Smith

Liste 2 « Le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Jean-François Redon

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 8 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

-D'élire pour siéger à la commission Ressources :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1 Madame Elizabeth Debeunne
- 2 Monsieur Remy Dendievel
- 3 Madame Marie-Claude Blin
- 4 Monsieur Michel Chapuis
- 5 Monsieur Robin Guillaud
- 6 Madame Vanessa Lequet
- 7 Madame Isabelle Miroglio
- 8 Monsieur Matthew Smith

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Jean-François Redon

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,**  
**Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,**  
**Michel Chapuis**





# délibération du conseil municipal

## N°20

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le :**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournal, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des membres de la  
commission municipale Éducation,  
jeunesse et sport**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Éducation, jeunesse et sport composée de 10 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Commission Éducation, jeunesse et sport :

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Monsieur Arthur Bayle
2. Monsieur Emre Dagdemir
3. Monsieur Robin Guillaud
4. Madame Vanessa Lequet
5. Monsieur Pierre Payrard
6. Madame Perrine Ringler
7. Monsieur Jean-Claude Tisseyre
8. Madame Samira Zaghri

Liste 2 « Le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Maximin Ytournel

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 8 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

-D'élire pour siéger à la commission Éducation jeunesse et sport :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Monsieur Arthur Bayle
2. Monsieur Emre Dagdemir
3. Monsieur Robin Guillaud
4. Madame Vanessa Lequet
5. Monsieur Pierre Payrard
6. Madame Perrine Ringler
7. Monsieur Jean-Claude Tisseyre
8. Madame Samira Zaghri

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Maximin Ytournel

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL21-DE



# délibération du conseil municipal

## N°21

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Désignation des membres de la commission Culture, Animations et Vie associative



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Culture, animations et Vie associative composée de 10 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Commission Culture, animations et Vie associative :

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Marine Legendre
2. Madame Laurence Kahn
3. Monsieur Michel Chapuis
4. Monsieur Emre Dagdemir
5. Madame Pascale Galliard
6. Monsieur Robin Guillaud
7. Monsieur Jean-Claude Tisseyre
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « Le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Jean-Maxime Roux

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 8 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

-D'élire pour siéger à la commission Culture, animations et Vie associative :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Marine Legendre
2. Madame Laurence Kahn
3. Monsieur Michel Chapuis
4. Monsieur Emre Dagdemir
5. Madame Pascale Galliard
6. Monsieur Robin Guillaud
7. Monsieur Jean-Claude Tisseyre
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Sophie Revol
2. Monsieur Jean-Maxime Roux

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,**  
**Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,**  
**Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL22-DE

Bertrand  
Levrault

# délibération du conseil municipal N°22

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le:

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des membres de la  
commission Travaux et tranquillité  
publique**



## Rapporteur : Bertrand Spindler

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Travaux et sécurité composée de 10 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Commission Travaux et tranquillité publique :

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Monsieur Benoît Callens
2. Madame Elizabeth Debeunnr
3. Monsieur Arthur Bayle
4. Madame Pauline Gravoille
5. Monsieur Philippe Auger
6. Monsieur Pierre-Henri Moury
7. Monsieur Matthew Smith
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « Le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Elnou Henry
2. Monsieur Jean-Maxime Roux

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 8 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

-D'élire pour siéger à la commission Travaux et tranquillité publique :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Monsieur Benoît Callens
2. Madame Elizabeth Debeunnr
3. Monsieur Arthur Bayle
4. Madame Pauline Gravoille
5. Monsieur Philippe Auger
6. Monsieur Pierre-Henri Moury
7. Monsieur Matthew Smith
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Elnou Henry
2. Monsieur Jean-Maxime Roux

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



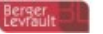


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL23-DE



# délibération

## du conseil municipal

### N°23

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Désignation des membres de la commission Ville durable



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Ville durable composée de 10 membres. Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Commission Ville durable :

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Pauline Gravoille
2. Monsieur Benoît Callens
3. Madame Laurence Kahn
4. Monsieur Philippe Auger
5. Madame Marie-Claude Blin
6. Madame Pascale Galliard
7. Madame Isabelle Miroglio
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « Le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Pascale Le Marois
2. Monsieur Jean-François Redon

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 8 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

-D'élire pour siéger à la commission Ville durable :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Pauline Gravoille
2. Monsieur Benoît Callens
3. Madame Laurence Kahn
4. Monsieur Philippe Auger
5. Madame Marie-Claude Blin
6. Madame Pascale Galliard
7. Madame Isabelle Miroglio
8. Madame Françoise Vauquois

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Pascale Le Marois
2. Monsieur Jean-François Redon

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL24-DE

Bertrand  
Levrault

# délibération

## du conseil municipal

### N°24

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le :

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Création et désignation des membres de La commission d'appel d'offres**



**Rapporteur :** Bertrand Spindler

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit composée, lorsqu'il s'agit d'une Commune de 3 500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ils ont voix délibérative.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Par ailleurs, l'article 22 permet d'inviter des fonctionnaires ou des agents contractuels compétents, soit en matière de marchés publics, soit dans l'objet du marché. Ils ont voix consultative. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence et de la Répression des Fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO.

Le quorum est définitivement arrêté : il est de la moitié des personnes ayant voix délibérative plus une. Concrètement, pour que la CAO puisse valablement siéger, la présence de 3 membres (titulaires ou suppléants) ainsi que celle du président ou de son représentant est requise. Lors du vote et en cas de partage des voix, la voix du président de la CAO est prépondérante.

Monsieur le maire fait procéder au vote.

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Elizabeth Debeunne. Suppléant Monsieur Michel Chapuis
2. Monsieur Benoît Callens. Suppléant Monsieur Pierre Payrard
3. Monsieur Remy Dendievel. Suppléante Madame Françoise Vauquois
4. Madame Pascale Galliard. Suppléante Madame Marie-Claude Blin

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Elnou Henry. Suppléant Monsieur Jean-François Redon

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, crée la commission d'appel d'offre et décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 4 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission d'appel d'offre :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Madame Elizabeth Debeunne. Suppléant Monsieur Michel Chapuis
2. Monsieur Benoît Callens. Suppléant Monsieur Pierre Payrard
3. Monsieur Remy Dendievel. Suppléante Madame Françoise Vauquois
4. Madame Pascale Galliard. Suppléante Madame Marie-Claude Blin

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1. Madame Elnou Henry. Suppléant Monsieur Jean-François Redon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,**  
**Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,**  
**Michel Chapuis**



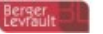


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL25-DE



# délibération du conseil municipal

## N°25

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Création et désignation des membres  
de La commission de pré-attribution  
des logements**



## Rapporteur : Bertrand Spindler

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

**Vu**, l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitation, modifié par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006,

**Vu**, la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR,

**Vu**, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté (LEC),

**Vu**, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),

**Vu**, la délibération du 16 décembre 2016 relative à la mise en œuvre du service public d'accueil et d'information métropolitain pour les demandeurs de logements sociaux.

**Vu**, la délibération du 15 décembre 2025 relative à la Convention Intercommunale d'Attribution de Grenoble Alpes Métropole, fixant les objectifs d'attribution de logements sociaux aux ménages prioritaires sur le territoire, et intégrant sa mise en œuvre opérationnelle dans la politique métropolitaine de l'habitat

**Vu** la délibération Conseil municipal du 23/09/2019 relative à la Convention Territoriale d'Objectifs et de Moyens (CTOM) ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 05/02/2024 relative au document-unique valant convention de réservation de la gestion en flux pour le bloc Collectivités Territoriales ;

**Considérant**, un contexte de déséquilibre entre l'offre et la demande de logement social rendant cette question comme un sujet sensible.

**Considérant**, l'importance de ce sujet pour les habitants-e-s,

**Considérant**, l'importance de présenter en toute transparence et équité des candidats à la commission d'attribution des bailleurs sociaux implantés sur la commune,

Il est proposé de mettre en place une commission municipale de pré-attribution.

La commission a vocation à se réunir dès que nécessaire afin d'étudier les situations, et à prioriser les candidats à positionner sur les vacances de logement social relevant des contingents réservataires ville et métropolitain selon les critères répondant aux textes en vigueur.

La liste issue de cette pré-commission est présentée au bailleur social qui statue ensuite sur des dossiers présentés.

Le fait de remplir les conditions d'attribution ne donne pas droit automatiquement à l'octroi d'un logement social.

La commission d'attribution des logements sociaux présidée par le Maire serait composée de 5 membres issus du Conseil Municipal désignés selon une représentation proportionnelle.

Elle ne pourra statuer sur les propositions d'attribution que si au moins 3 de ses membres sont présents.

Liste des candidats :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.Madame Samira Zaghrir
- 2.Monsieur Philippe Auger
- 3.Monsieur Remy Dendievel
- 4.Madame Perrine Ringler



Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol  
1.Monsieur Maximin Ytournel

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide :**

**-De créer une commission communale de pré-attribution des logements sociaux.**

**Et selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 4 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 1 siège.

**-D'élire pour siéger à la commission de pré attribution des logements sociaux**

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

1.Madame Samira Zaghbir

2.Monsieur Philippe Auger

3.Monsieur Remy Dendievel

4.Madame Perrine Ringler

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

1.. Monsieur Maximin Ytournel

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





# du conseil municipal

## N°26

30 mars 2026

**Pôle ressources  
Juridique**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Détermination du nombre et élection des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**



**Rapporteur :** Bertrand Spindler

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article 138,

**Vu** le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Considérant** qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du CCAS après chaque élection municipale,

**Considérant** que le nombre d'administrateurs relève de la compétence du Conseil municipal,

La moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est fixé à 8 le nombres de membres élus municipaux au CCAS. (le nombre est librement fixé par le CM. La moitié des membres sans compter le Maire président de droit doit être extérieur)

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste 1 « La Tronche, vivante et solidaire », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.Monsieur Remy Dendievel
- 2.Monsieur Pierre Payrard
- 3.Madame Samira Zaghrir
- 4.Madame Marine Legendre
- 5.Monsieur Pierre-Henri Moury
- 6.Madame Perrine Ringler

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

- 1.Madame Sophie Revol
- 2.Madame Pascale Le Marois

Il est rappelé que M le Maire est président de droit.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :**

Répartition des sièges :

liste 1 : 23 voix soit 6 sièges.

liste 2 : 6 voix soit 2 sièges.

**-D'élire pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :**



Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.Monsieur Remy Dendievel
- 2.Monsieur Pierre Payrard
- 3.Madame Samira Zaghrir
- 4.Madame Marine Legendre
- 5.Monsieur Pierre-Henri Moury
- 6.Madame Perrine Ringler

Liste 2 « le bon sens pour La Tronche », conduite par Mme Sophie Revol

- 1.Madame Sophie Revol
- 2.Madame Pascale Le Marois

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL27-DE

Bertrand  
Levrault

# du conseil municipal

## N°27

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le:

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein de La Société Anonyme Immobilière d'économie mixte Grenoble Habitat**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le maire expose :

Grenoble Habitat est une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la région grenobloise. Présente depuis 1966, Grenoble Habitat est un acteur social dynamique et innovant. Grenoble Habitat intervient aujourd'hui sur 16 communes de la région urbaine grenobloise et son patrimoine

Gestion locative, réhabilitation d'anciens bâtiments, reconversion de locaux, construction d'équipement public, d'immobilier d'entreprise, de la location sociale, de l'accession à la propriété ou de l'accession sociale... L'éventail de compétences de Grenoble Habitat est large et complet. Chaque solution requiert des savoir-faire spéciaux, réunis grâce à la place particulière de Grenoble Habitat dans l'univers de l'immobilier.

Grenoble Habitat veille à positionner le Vivre Ensemble au cœur de tous ses programmes. Cherchant toujours à favoriser la mixité urbaine, Grenoble Habitat propose des résidences alliant logements sociaux, accessions à la propriété et activités, devenant ainsi un outil de choix pour les collectivités territoriales. S'inscrivant depuis toujours dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement, Grenoble Habitat propose des bâtiments à faible impact environnemental (BBC, panneaux photovoltaïques, isolation thermique innovante etc.) et réhabilite régulièrement ses bâtiments pour offrir un confort de vie maximal à ses locataires et réduire les charges locatives. Ces travaux ayant tous été réalisés sans hausse de loyer ou de charges pour les locataires.

La Ville de La Tronche est actionnaire de la SAIEM Grenoble Habitat.

Il convient aujourd'hui de désigner le représentant de la commune en son sein

M. Philippe Auger est candidat pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat comme membre titulaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

- De désigner Monsieur Philippe Auger comme représentant de la commune de La Tronche au sein du Conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat.
- D'autoriser le représentant de la Ville à percevoir des indemnités liées à la fonction qui lui sont allouées auprès de cet organisme. Il rendra compte de son mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**

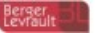


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL28-DE



# délibération du conseil municipal

## N°28

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la  
commune au sein du Syndicat des eaux  
Fontaine Galante**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Invité par M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux de Fontaine Galante.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 61.980 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux de Fontaine Galante,  
Considérant le renouvellement du Conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

:

-De désigner Monsieur Benoît Callens comme titulaire et Madame Françoise Vauquois comme suppléante pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des eaux de Fontaine Galante,

- D'autoriser M. Benoît Callens et Mme Françoise Vauquois à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux de Fontaine Galante ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



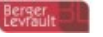


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL29-DE



# délibération du conseil municipal

## N°29

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la  
commune au sein du Syndicat des eaux  
des Combettes**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux des Combettes.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 39,05 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux des Combettes,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

:

-De désigner Monsieur Benoît Callens comme titulaire et Madame Françoise Vauquois comme suppléante pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des Combettes,

- D'autoriser M. Benoît Callens et Mme Françoise Vauquois à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux des Combettes ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





# délibération du conseil municipal

## N°30

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat des eaux de Chantemerle**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux de Chantemerle.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 3,283 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux de Chantemerle,  
Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Monsieur Benoît Callens comme titulaire et Madame Françoise Vauquois comme suppléante pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des Eaux de Chantemerle,  
-D'autoriser M. Benoît Callens et Mme Françoise Vauquois à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux de Chantemerle ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





# délibération

## du conseil municipal

### N°31

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la commune au sein de  
La Commission de Suivi de Site de  
l'usine d'incinération des ordures  
ménagères de La Tronche (Athantor)**



**Rapporteur :** Bertrand Spindler

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite aux interventions de la commune de La Tronche et des associations de défense de l'environnement et afin de répondre aux obligations du décret du 29 décembre 1993, la Préfecture de l'Isère avait, le 28 septembre 2005 créé la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Tronche (Athanol), devenue par la suite, la Commission de Suivi de Site.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération Athanol.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

-Titulaire : Madame Pauline Gravoille

-Suppléante : Madame Françoise Vauquois

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret du 29 décembre 1993,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 1993 fixant les conditions de fonctionnement de UIOM Athanol,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Pauline Gravoille comme délégué titulaire et Madame Françoise Vauquois comme déléguée suppléante pour représenter la commune de La Tronche au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération Athanol.

-De les autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de cette représentation.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,**  
**Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,**  
**Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL32-DE

Bertrand  
Levrault

# du conseil municipal

## N°32

30 mars 2026

Direction générale des services

Pages :

Pièce jointe :

Télétransmis  
en préfecture le:

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la commune au sein du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC)**



**Rapporteur : M. Bertrand Spindler**

M. le Maire expose à l'assemblée :

La commune de La Tronche est actuellement adhérente au Parc Naturel Régional de Chartreuse créé le 06 mai 1995. La gestion du Parc Naturel Régional de Chartreuse et la mise en œuvre de sa charte sont assurées par un syndicat mixte. Ce syndicat mixte est administré par un Comité Syndical composé de délégués des diverses collectivités publiques (représentants de la Région, des départements de l'Isère et de la Savoie et des communes répartis en collèges); il est l'organe délibérant du Parc chargé de gérer les affaires importantes du Parc.

Il convient aujourd'hui de désigner les délégués de la commune au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse. Ces délégués auront pour missions d'orienter et contrôler l'action du syndicat mixte, porter la politique du Parc de Chartreuse, conforter l'adéquation entre les objectifs du et les projets des communes.

Vu les statuts du Comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse,

Considérant que la commune de La Tronche est adhérente au Parc Naturel Régional de Chartreuse,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Sont candidates, Madame Françoise Vauquois comme déléguée titulaire et Madame comme déléguée suppléante Pauline Gravoille.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Françoise Vauquois comme déléguée titulaire et Madame Pauline Gravoille comme déléguée suppléante de la commune de la Tronche au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les représentantes de la commune auprès du Parc Naturel Régional de Chartreuse devront solliciter l'accord explicite du conseil municipal si elles sont amenées à percevoir des indemnités liées à la fonction qui leur est allouée auprès de cet organisme. Elles rendront compte de leur mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL33-DE



# du conseil municipal

## N°33

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le:

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la commune au sein de La Société d'Economie Mixte Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise (PFI)**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

La commune de La Tronche est actionnaire de la « Société Anonyme d'Economie Mixte Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise » (PFI).

Cette société a pour objet :

- L'exploitation du service extérieur des pompes funèbres (organisation des obsèques, transport de corps avant et après mise en bière, soins de conservation, fournitures de cercueils, urnes cinéraires, gestion et utilisation des chambres funéraires...)
- L'assistance et la prévoyance funéraire, les urnes, plaques, fleurs...
- La gestion du cimetière intercommunal de Poisat, le crématorium de Gières et le centre funéraire de La Tronche,
- Et plus généralement toute opération se rapportant à son objet social.

Vu les statuts de la « SEM PFI »,

-Considérant que la commune de La Tronche est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte,

-Considérant le renouvellement Général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Isabelle Miroglio pour représenter la commune de La Tronche au sein de la « SEM PFI »,

-D'autoriser Madame Isabelle Miroglio à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par la « SEM PFI » ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être délégués par le Président ou le Conseil d'Administration.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La représentante de la commune auprès de la SEM PFI devra solliciter l'accord explicite du conseil municipal si elle est amenée à percevoir des indemnités liées à la fonction qui lui est allouée auprès de cet organisme. Elle rendra compte de son mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL34-DE

Bertrand  
Levrault

# du conseil municipal

## N°34

30 mars 2026

Direction générale des services

Pages :

Pièce jointe :

Télétransmis  
en préfecture le:

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la commune au sein de L'accueil familial du Charmeyran**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les statuts de l'Accueil Familial du Charmeyran prévoient la présence au Conseil d'Administration, du Maire de la commune, ou de son représentant sur le territoire de laquelle se trouve l'établissement.

Suite au renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026, il convient de désigner un représentant de la commune à ce Conseil d'Administration.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Monsieur Arthur Bayle pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'Accueil Familiale du Charmeyran.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



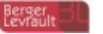


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL35-DE



# délibération du conseil municipal

## N°35

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants de la  
commune au sein de l'Association pour  
l'Aide à Domicile  
(ADPA)**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis 1978, l'Association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées et la commune de La Tronche sont partenaires pour la mise à disposition d'aides à domicile auprès des personnes âgées de la commune.

A ce jour entre 6 et 8 aides à domicile, salariées de l'ADPA, travaillent pour le service du maintien à domicile. Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 1999, ce partenariat a été renouvelé par une convention signée le 12 février 1999.

Par cette convention, l'association a attribué à la ville de La Tronche un siège au sein de son conseil d'administration pour représenter la commune.

Il convient donc de désigner le représentant du conseil municipal et son suppléant au conseil d'administration de l'ADPA.

Vu la délibération du 11 février 1999,

Vu la convention signée entre la commune de La Tronche et l'ADPA le 12 février 1999,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Samira Zaghrir comme représentante titulaire et Monsieur Remy Dendievel comme suppléant pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'ADPA.

-D'autoriser Madame Samira Zaghrir ou Monsieur Remy Dendievel à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil d'Administration.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



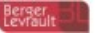


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL36-DE



# délibération

## du conseil municipal

### N°36

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant du maire  
au sein du Conseil d'administration de  
l'association Brise des Neiges**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Club Brise des Neiges est une association qui a pour but de permettre aux personnes retraitées et préretraitées de se rencontrer et d'organiser des activités culturelles, de détente et de loisir. La villa Brise des Neiges est le siège social de l'association. Cette belle villa est un lieu de rencontres qui favorise les relations intergénérationnelles.

Considérant les statuts de l'association Club Brise des Neiges,  
Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Samira Zaghri comme représentante du maire de la commune au conseil d'administration de l'association Club Brise des Neiges

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel chapuis**





# délibération du conseil municipal N°37

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes CHUGA**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

M. le Maire expose à l'assemblée :

En 2014, la municipalité a obtenu de siéger au conseil de surveillance du CHU devenu depuis CHUGA

En effet, c'est équipement hospitalier, premier employeur du Département de l'Isère est situé sur notre commune sans que jusque-là, la municipalité n'y soit représentée

Cette représentation de la ville de La Tronche a été formalisée dans le traité de fusion entre le CHUGA et l'hôpital de Voiron.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Monsieur Bertrand Spindler comme représentant de la commune au conseil de surveillance du CHUGA

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL38-DE

Berger  
Levrault

# du conseil municipal

## N°38

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le:

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein des Conférences territoriales du Département de l'Isère**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Département de l'Isère est organisé de façon déconcentrée à travers des maisons du territoire.  
La Commune de La Tronche fait partie du territoire de Grenoble.

Dans le cadre de son soutien aux communes le Département de l'Isère organise des conférences territoriales qui ont pour but de valider les dossiers de subvention émis par les communes dans le cadre du guide des aides départementales.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Elizabeth Debeunne comme représentant de la commune aux conférences territoriales du Département de l'Isère

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



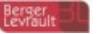


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL39-DE



# délibération du conseil municipal

## N°39

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la  
commune au sein des Instances de  
l'Association syndicale Doyen Gosse**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La commune de La Tronche détient 30 % des tantièmes lors des votes au conseil syndical de l'ASDG. La participation financière associée représentant en conséquence également 30 % du montant total des appels à cotisation

La Ville est membre du conseil syndical à travers la piscine municipale, le stade et l'allée de la Demoiselle Jeanne Guiguet

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

:

-De désigner Monsieur Benoît Callens comme représentant de la commune aux conseil syndical de l'ASDG

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





# délibération du conseil municipal

## N°40

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le :**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein de La copropriété du centre commercial Doyen Gosse**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Propriétaire des locaux de l'agence postale communale, de la police municipale et de ceux mis à disposition de la bibliothèque pour tous, la ville doit être représentée lors des assemblées générales de copropriété du centre commercial

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Marie-Claude Blin comme représentante de la commune aux assemblées générales de copropriété du centre commercial Doyen Gosse

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



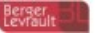


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL41-DE



# délibération

## du conseil municipal

### N°41

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein de La copropriété du 93 grande rue**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur Le Maire expose expose à l'assemblée :

Propriétaire des locaux des services culture animation et vie associative, la ville doit être représentée lors des assemblées générales de copropriété de cet immeuble

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Elizabeth Debeunne comme représentante de la commune aux assemblées générales de copropriété du 93 grande rue

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**





Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL42-DE

Bertrand  
Levrault

# délibération du conseil municipal N°42

30 mars 2026

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-six, le **30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

Pièce jointe :

**Présents :**

Télétransmis  
en préfecture le :

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein de La SAS Energ'Y Citoyenne**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville dispose d'actions au sein de la société Energ'Y citoyenne depuis qu'elle s'est lancée en 2017 dans un partenariat pour l'équipement en toiture solaire de certains équipements communaux.

Ainsi les toits de l'école Coteau, de l'Eglise Saint Ferjus et de la maison des sports ont vu apparaître des toitures solaires via ce dispositif.

La Ville mettant à disposition ses toitures à la société et récupérant une cote part sur la revente de l'électricité produite. Cette cote part étant symbolique. Les investissements étant portés à 100% par la société.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

- De désigner Madame Pauline Gravoille comme représentant de la commune au sein de la SAS Energ'Y citoyenne.
- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



# délibération du conseil municipal

## N°43

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le :**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la commune au sein de La commission d'évaluation des charges transférées de Grenoble Alpes Métropole**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lors d'un transfert de compétences ou d'équipement d'une ou des communes membres à Grenoble Alpes Métropole, la CLECT est chargée de voter les règles financières dudit transfert

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournal) :**

-De désigner Madame Elizabteh Debeunne comme représentant de la commune à la CLECT de Grenoble Alpes Métropole

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



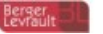


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL44-DE



# délibération du conseil municipal

## N°44

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la  
commune au sein de l'association  
syndicale libre du 8 rue du Pont  
Prouiller**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

Il y a 22 ans, le bâtiment qui accueille la bibliothèque le Verbe être a été construit par la Ville et 10 logements et 15 garages ont été cédés à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) qui est propriétaire des logements et d'une partie des sous-sols du bâtiment.

Considérant la constitution d'une Association syndicale libre pour la gestion de l'immeuble commun entre la Ville et la SDH

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De désigner Madame Elizabeth Debeunne comme représentant de la commune au sein de la l'association syndicale libre du 8 rue du Pont Prouiller

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



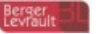


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL45-DE



# délibération du conseil municipal

## N°45

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation du représentant de la  
commune au sein de l'association BLOB**



**Rapporteur : Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

Lors de la création de l'association BLOB en juin dernier, les statuts prévoient que la Ville sera représentée par un membre au conseil d'administration sans voix délibérative

Un membre sera aussi désigné par le CCAS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité (6 abstentions : Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

:

-De désigner Monsieur Robin Guillaud comme représentant de la commune au sein de la l'association BLOB

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
Michel Chapuis**



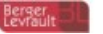


Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260330-26DEL46-DE



# délibération du conseil municipal

## N°46

**30 mars 2026**

**Direction générale des services**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt-six, **le 30 mars**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 24 mars 2026**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Laurence Kahn, Robin Guillaud, Françoise Vauquois, Philippe Auger, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Matthew Smith

**Soit 20 personnes**

**Oppositions**

Liste *Le bon sens pour La Tronche* : Sophie Revol, Jean-François Redon, Elnou Henry, Jean-Maxim Roux, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

**Excusés :** Emre Dagdemir (pouvoir à Arthur Bayle), Marie-Claude Blin (pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre-Henri Moury (pouvoir à Pauline Gravoille)

**Secrétaire de séance :**

M. Michel Chapuis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués**



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;
- Vu** la délibération n° 13 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire de la Ville de La Tronche ;
- Vu** la délibération n° 14 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 07 le nombre d'adjoints au Maire ;
- Vu** la délibération n° 15 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;
- Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints,
- Vu** les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à l'ensemble des élus de la majorité

Les assemblées locales ont l'obligation de délibérer pour fixer les indemnités de leurs élus, lors de chaque renouvellement général, dans les 3 mois suivant leur installation. L'octroi des indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif du mandat. Pour un adjoint ou un conseiller délégué, l'exercice des fonctions est lié à l'existence d'une délégation de fonctions donnée par le maire.

Les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales du maire et des adjoints. Les organes délibérants peuvent décider de fixer des taux inférieurs aux maxims précités, et d'établir des régimes différents entre conseillers ou adjoints.

Le montant des indemnités de fonction est calculé en référence à l'Indice Brut terminal de la fonction publique.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, il ne peut dépasser les taux suivants :

- Maire : 58,3% de l'indice
- Adjoints et Conseillers Délégués : 23,32% de l'indice,

Par ailleurs le montant maximum mensuel pour notre commune est de  $58,3 + 8 \times 23,32 = 244,86\%$  de l'indice

Le choix que fait la municipalité est d'utiliser le montant maximum, d'attribuer des indemnités proportionnées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

A la date du 30 mars 2026, l'Indice Brut terminal de la fonction publique est de 1027, correspondant à un montant de 4110,52 €. 244,86% de l'indice correspond donc à la somme de 10 065 €. Cet indice et la somme correspondante sont amenés à évoluer. Les indemnités sont votées en taux, et le montant des indemnités en euro est amené à évoluer en même temps que l'indice.

Il vous est proposé d'allouer une indemnité de fonction au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction, aux taux indiqués dans le tableau suivant. Les sommes sont données à titre indicatif et correspondent à la valeur au 30 mars 2026.

| Identité           | Fonction | Pourcentage de l'indice | A titre indicatif : montant mensuel brut au 30 mars 2026 en € |
|--------------------|----------|-------------------------|---|
| Bertrand SPINDLER  | Maire    | 30,5                    | 1254  |
| Elizabeth DEBEUNNE | Adjointe | 22,4                    | 921   |
| Benoît CALLENS     | Adjoint  | 22,4                    | 921   |
| Laurence KAHN      | Adjointe | 22,4                    | 921   |
| Rémy DENDIEVEL     | Adjoint  | 22,4                    | 921   |
| Marine LEGENDRE    | Adjointe | 22,4                    | 921   |

|                          |                      |              |               |
|--------------------------|----------------------|--------------|---------------|
| Arthur BAYLE             | Adjoint              | 22,4         | 921           |
| Pauline GRAVOILLE        | Adjointe             | 22,4         | 921           |
| Pascale GALLIARD         | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Isabelle MIROGLIO        | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Marie Claude BLIN        | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Philippe AUGER           | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Michel CHAPUIS           | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Françoise VAUQUOIS       | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Pierre PAYRARD           | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Jean- Claude<br>TISSEYRE | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Matthew SMITH            | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Samira ZAGHRIR           | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Robin GUILLAUD           | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Vanessa LEQUET           | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Pierre Henri MOURY       | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
| Perrine RINGLER          | Conseillère déléguée | 3,8          | 156           |
| Emre DAGDEMIR            | Conseiller délégué   | 3,8          | 156           |
|                          | <i>TOTAL</i>         | <i>244,3</i> | <i>10 041</i> |

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité et 6 voix contre (Sophie Revol, Elnou Henry, Pascale Le Marois, Jean-François Redon, Jean-Maxime Roux, Maximin Ytournel) :**

-De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués aux taux suivants qui s'appliquent à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Maire : 30,5 % de l'indice 1027
- Adjointes délégués : 22,4 % de l'indice 1027
- Conseillers délégués : 3,8 % de l'indice 1027

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal sur le chapitre 65 et à l'article prévu à cet effet.  
 -De dire qu'à compter du 30 mars 2026 les indemnités de fonction seront allouées au maire, adjointes et conseillers délégués.

-De dire que les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice.

-Pour les adjointes, elles seront conditionnées à l'attribution de délégations effectives par M le Maire.

-Les conseillers délégués bénéficieront de ces indemnités pour toute la durée de l'exercice de leurs délégations.

Monsieur le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
 Extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Le maire,  
 Bertrand Spindler**

**Le secrétaire de séance,  
 Michel Chapuis**

